

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS M6 MUSIC LIVE SESSION / CULTURADDICT

Organisé par Cultura en partenariat avec M6 (Métropole Télévision)

sur la période du 21 février 2018 au 20 février 2019

## **Article 1 – Organisation :**

Dans le cadre de son partenariat avec la société M6 Interactions, la société Cultura, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n°519 780 795, propose à ses clients membres du programme Culturaddict, sur la période du 21 février 2018 au 20 février 2019, de gagner des places pour assister à un événement intitulé « M6 MUSIC LIVE SESSION » durant lequel un artiste en développement ou confirmé se produit, dans les locaux du Groupe M6 à Neuilly sur Seine. 35 événements sont prévus sur la période. Les dates et horaires desdites sessions de l'Événements seront déterminées uniquement par M6.

## **Article 2 - Participation au jeu :**

Ce jeu est réservé à toute personne physique majeure membre du programme Culturaddict dont les conditions d'adhésion se trouvent ici : <https://www.cultura.com/communication-magasins/culturaddict/conditions-generales-du-programme.html>, à l'exclusion des membres du personnel de Cultura, ainsi que leurs prestataires de services éventuels. Par contre, le jeu est ouvert aux membres de la famille des collaborateurs de Cultura (excepté les conjoints et enfants vivant au foyer).

## **Article 3 – Principe du jeu :**

Pour participer, les membres du programme Culturaddict devront se connecter sur leur compte client depuis la page internet dédiée : <https://www.cultura.com/communication-magasins/culturaddict/assistez-aux-m6-live-session.html>. Pour chaque session (une session est un événement pendant lequel se produit un artiste en développement ou confirmé dans les locaux de M6), ils disposent d'un délai de 7 (sept) jours pour participer au Jeu-Concours mis en place pour gagner leurs places. Chaque Culturaddict ne peut tenter sa chance qu'une seule fois pour chaque session.

Il est informé de l'existence du jeu par le biais de newsletters, communications Facebook ou directement sur la page dédiée du site : <https://www.cultura.com/communication-magasins/culturaddict/assistez-aux-m6-live-session.html>.

La date de tirage au sort pour chaque session est communiquée sur la page du jeu. Pour chaque session, 5 gagnants sont tirés au sort. Les gagnants seront annoncés sur cette même page et contactés uniquement par email ; email utilisé lors de la connexion à leur compte Culturaddict. Les participants perdants ne seront pas informés directement et devront se rendre directement sur la page du jeu <https://www.cultura.com/communication-magasins/culturaddict/assistez-aux-m6-live-session.html> pour connaître le nom des gagnants à partir de la date de tirage au sort annoncée au préalable. Chaque gagnant se voit attribuer 2 places et devra confirmer sa venue à l'événement en précisant ses nom et prénom ainsi que ceux de son accompagnant. Si le gagnant ne souhaite pas participer lui-même, il peut attribuer sa place à la personne de son choix pour laquelle il communiquera également les nom et prénom.

## **Article 4 – Participation à l'événement :**

Le nom des participants de chaque M6 music live session, sera communiqué à M6 au plus tard le lundi 16h précédant l'événement. Chaque gagnant devra donc communiquer les noms et prénoms des 2 participants avant cette date limite.

L'événement se déroulera le mercredi à 18h dans les locaux de M6 situés au 89 avenue Charles de Gaulle 92575 Neuilly sur Seine (sous réserve de modifications). Tous les frais d'hébergement et de transport vers le lieu de l'événement sont à la charge des gagnants.

Les mineurs non accompagnés d'un adulte ne pourront pas assister à l'Événement. Chaque participant devra en raison des consignes de sécurité du Groupe M6, se présenter avec une pièce d'identité officielle en cours de validité le jour de l'Événement. A défaut de présenter une pièce d'identité officielle, le participant ne pourra pas accéder aux locaux de M6. Par conséquent, ni la responsabilité de M6 INTERACTIONS, ni celle de Cultura ne pourront être recherchée dans l'hypothèse où un participant ne présente pas de pièce d'identité officielle lorsqu'il se présente dans les locaux de M6 pour assister à l'Événement.

En cas d'annulation d'une session de l'Événement pour laquelle M6 INTERACTIONS serait informée à moins de 24h de l'Événement, une dotation de remplacement sera offerte à chaque gagnant concerné : 2 invitations pour assister à un concert dont M6 est partenaire. Lesdites invitations seront valables pour une autre date que celle prévue pour la session de l'Événement annulée et pour un artiste différent de celui qui devait se produire sans recours possible à cet égard.

#### **Article 5 – Responsabilité de l'organisateur :**

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler l'opération si les circonstances l'exigent. La simple participation au jeu implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Le gagnant autorise la société organisatrice à publier ses nom, prénom, ville et photographies à toutes fins utiles, notamment publicitaires, sans aucune rémunération que le lot reçu, sauf s'il renonce à son prix.

#### **Article 6 – Application du règlement du jeu :**

Le présent règlement peut être obtenu en écrivant aux services centraux CULTURA, à l'adresse suivante : CULTURA – Héliopolis, Bâtiment 2 – Avenue de Magudas – 33 691 Mérignac Cedex. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du règlement seront remboursés, sur demande, sur la base d'un tarif postal lent en vigueur.

**Article 7 – Informatique & Libertés :** Conformément à la loi du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations les concernant, en s'adressant par écrit aux services centraux CULTURA, à l'adresse suivante : CULTURA – Héliopolis, Bâtiment 2 – Avenue de Magudas – 33 691 Mérignac Cedex.